

**23 décembre 1988, Québec**

**Conférence de presse à l'occasion de la fin de la session parlementaire**

M. Bourassa: ...Chambre, je suis obligé d'attendre des questions pour la faire. Si vous...

M. Girard: ...terminer la phrase que vous n'avez jamais pu terminer, avant de commencer.

M. Bourassa: En Chambre, on ne peut pas se lever et faire des déclarations. Mais je peux vous souhaiter – ici je peux le faire sans attendre les questions – un Joyeux Noël et une Bonne Année! On a travaillé très fort tous ensemble et je dois vous dire que pour ce qui a trait au dernier débat qui vient de se terminer et qui a été assez intense, dans l'ensemble, les médias ont joué un rôle très objectif. Je voulais vous souhaiter la meilleure année possible. J'ai bien hâte de vous retrouver. Je vous laisse la parole maintenant.

M. Saint-Louis: Est-ce que vous prenez des vacances?

M. Bourassa: Oui, mais je les retarde un peu à cause des événements à Québec.

Une voix: ...

M. Bourassa: Probablement, oui. Ma famille est déjà partie. Je devais partir mais j'ai retardé.

M. Saint-Louis: En Floride?

M. Bourassa: Oui. C'est-à-dire quelques jours, selon les événements. S'il y a des pannes d'électricité, il va falloir que je revienne.

M. Descôteaux: C'est vous qui allez faire marcher les...

M. Girard: Avant qu'on commence la conférence de presse, est ce qu'on pourrait en avoir la fin de votre phrase de ce matin, finalement?

M. Bourassa: Je trouve que le Parti québécois retrouve parfois à mon endroit une certaine hargne.

M. Girard: Ce n'était pas la phrase.

M. Bourassa: La phrase était qu'il y en a plusieurs qui, à juste titre, demandent un débat sur cette question linguistique. Le mouvement du Québec français l'a fait et d'autres organismes. Ce que je dis, c'est que dans la mesure où on exploite sans scrupule et sans vergogne l'insécurité culturelle des Québécois, qui est profonde, il est très difficile d'avoir un débat serein et objectif comme on a eu en 1983.

En 1983, le Parti québécois avait apporté des amendements à la loi 101 et j'avais demandé à mes collègues de changer un peu d'attitude dans ce débat – l'Opposition, c'est l'Opposition – et d'essayer d'être le moins partisan possible. Le débat sur une question comme cela très explosive, très émotive à tout le moins, s'était fait assez sereinement. Je me souviens que M. Godin m'avait rendu hommage sur le leadership que j'avais apporté, même si je n'étais pas

en Chambre, sur la tenue ou la qualité du débat. Je ne dis pas que le Parti québécois ne serait pas capable d'avoir la même attitude. Mais à quelques mois des élections, alors que la question linguistique est peut-être la seule qui peut leur donner un peu d'oxygène, j'ai des doutes sur leur objectivité dans une question comme celle-là. Je devrai réfléchir sérieusement avant d'accepter les offres qui me sont faites pour tenir un tel débat sur une question à la fois si importante et délicate.

M. Girard: Est-ce qu'on commence?

M. Bourassa: C'est ce que je voulais répondre ce matin mais on ne m'a pas donné la chance de le faire.

M. Descôteaux: La première question va aller au Devoir ce matin, si vous me permettez.

M. Côté: Vous parlez beaucoup, M. Bourassa, de statu quo ou de quasi statu quo avec la Loi 101 sauf qu'on ne sait pas combien de temps va durer ce statu quo? C'est toute une différence si ça dure deux semaines ou 20 ans. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est? Est-ce vraiment un statu quo si ça ne dure que quelques mois?

M. Bourassa: Je dois vous dire d'abord que dans la question du jugement de la Cour suprême, je n'avais aucun contrôle sur l'échéancier. Est-ce que le jugement sera rendu public en octobre, en novembre? Bon, le jugement est arrivé le 15 décembre. Je ne pouvais pas avoir, comme je vous l'ai dit, rien de plus discret ou impénétrable qu'un jugement de la Cour suprême. Je ne pouvais pas avoir aucune indication pouvant envisager des options. Est-ce qu'il y aurait un vide juridique? Est-ce que la clause nonobstant serait confirmée ou raffermie, comme on l'a vue? Tout cela, je devais l'envisager hypothétiquement. Donc, j'ai fait, dans les circonstances que j'ai considéré comme la meilleure situation. J'avais deux objectifs c'est-à-dire d'éliminer au moins d'une façon, je ne dirais pas symbolique, mais assez significative la prohibition parce que je trouve difficile de la défendre personnellement, de me convaincre de cette prohibition et de la défendre au Québec, au Canada, à l'extérieur. Comme je le disais ce matin, est-ce que celui qui annonce dans son commerce, alors qu'il accepte que le français est prioritaire, prédominant, obligatoire, alors que c'est à l'intérieur même de son propre commerce, est-ce qu'il va être considéré comme un malfaiteur et poursuivi devant les tribunaux. Je ne suis pas capable de me convaincre que c'est nécessaire d'aller jusque-là pour protéger notre sécurité culturelle. Ceci étant dit, j'ai une responsabilité on ne peut plus nette pour promouvoir et protéger la culture française. Donc, je veux avoir l'espace et la liberté de manœuvre nécessaires pour la protéger et c'est pourquoi j'ai établi le statu quo dans à peu près tous les éléments de la Loi 101 c'est-à-dire les grandes surfaces, les chaînes, les bannières et j'ai renforcé la Loi par rapport aux petits.

Il y avait une ambiguïté dans l'article 60. On parlait « dans les établissements ». On a remplacé équivalence. On a remplacé cela par prédominance. Donc, on a remplacé, on a donné plus de force du côté francophone sur le plan, je dirais, vertical. On a donné plus de force à la Loi 101, prédominance par rapport à équivalence si c'est nettement à l'intérieur et on a, sur le plan horizontal, étendu l'exemption, mais dans l'immédiat, d'une façon très restreinte, en éliminant les bannières et les chaînes.

Donc, j'ai la liberté d'agir en fonction de l'échéancier du gouvernement, et avec tout le temps pour préparer les règlements les plus réalistes possible. C'est pourquoi j'ai procédé de cette façon. J'ai demandé qu'on apporte un amendement, pour prolonger la situation aux chaînes et aux barrières, et le gouvernement lui-même verra à préparer ces règlements, d'une situation très complexe. J'ai osé – pour montrer combien c'est complexe et que c'est un climat nerveux – j'ai osé, à la demande de quelques députés, ne pas refuser d'examiner la situation de petits villages à 90 % anglophones. J'y ai goûté.

Une voix: Vous allez y goûter encore.

M. Bourassa: Oui. Bien, je crois que finalement, le sens commun prévaudra. Est-ce que je dois refuser d'examiner, comme je l'ai dit publiquement, je vois si, sans des petits villages où les habitants sont à peu près totalement anglophones... C'est M. Gérard D. Levesque qui me rappelait ça, dans un cas, et il y en a d'autres aussi, dans Argenteuil, M. Ryan m'en parlait, et d'autres. Est-ce que je dois... Je ne dis pas que cela sera facile, on va examiner les inconvénients et les avantages, mais j'ai constaté quand même que le simple fait d'être ouvert à corriger une situation qui paraît irréaliste. M. Gérard D. Levesque parlait à un député péquiste qui représente plusieurs de ces petits villages sur la Côte-Nord, je ne veux pas révéler des conversations confidentielles, mais il préférerait la tolérance. Tout le monde admet que cela n'a pas de sens qu'un village où 90 des habitants parlent anglais, que la loi interdise, prohibe. L'autre choix, c'est la tolérance. On ferme les yeux. J'ai pensé qu'on pouvait peut-être... que c'est une solution plus facile. J'ai pensé qu'on pouvait examiner le pour et le contre, pour ces petites enclaves; il y a du contre, parce qu'on crée un précédent, mais il y a du pour, question de réalisme et de bon sens, de permettre à ces gens, qui vivent entre eux uniquement, de pouvoir avoir un traitement un peu différent.

Et ceci est faisable sans la loi 178; c'est l'article 58.2 de la loi qui peut permettre cela. Donc, ce n'est pas un amendement que j'ai apporté, la question des enclaves est déjà dans l'ici, l'article 58.2. Tout ceci pour vous dire que cette période de réflexion, M. Descôteaux, n'est pas superflue pour pouvoir adapter une loi d'une façon humaine, réaliste et lucide. Dans les grandes surfaces dans le centre-ville, on va être vigilant sur l'utilisation d'autres langues. Il ne faut pas que Montréal – et c'est là que ça se joue – que le cœur de Montréal perde de la force dans son message aux nouveaux immigrants que Montréal doit être une ville française. De la même façon que, dans les régions où la totalité de la population est francophone, on doit également avoir une approche réaliste. Donc, nous allons examiner ça à l'occasion des mois ou des semaines qui viennent de manière à avoir des règlements qui protègent la culture et qui nous rendent moins vulnérables avec une prohibition absolue, au-delà de quatre employés, une prohibition qui m'apparaît personnellement difficile à justifier.

M. Descôteaux: Normand Girard.

M. Girard: Alors, si je comprends bien, à la question de M. Descôteaux, M. le premier ministre, vous ne répondez pas d'une façon précise et catégorique, c'est-à-dire que vous vous donnez des semaines et des mois de réflexion pour en arriver à une réglementation qui permettrait, ou bien de conserver ou bien de lever le statu quo. Est-ce cela que je dois comprendre?

M. Bourassa: C'est-à-dire que je me donne le temps nécessaire. J'ai eu des expériences comme tout le monde. Et ce n'est pas la première fois. C'est chaque fois qu'on me parle d'une hypothèse, ça devient une... Et je ne vous blâme pas. Le sujet est tellement d'actualité. On voit que même en période des fêtes les Québécois s'y sont intéressés très profondément. Mais chaque fois qu'on parle d'une hypothèse, tout de suite ça crée toutes sortes d'interrogations et de craintes et de discussions et de controverses. Et ce n'est pas nouveau. J'ai cité, comme vous le savez, Daniel Johnson qui, le premier, a eu à faire face à ce que j'ai connu et ce que d'autres ont connu, avec Saint-Léonard en 1968. Et son évaluation... C'est le premier qui a vu qu'il n'y avait pas de solution facile étant donné l'affrontement de valeurs fondamentales. Donc, ce que je vous dis c'est que j'ai besoin du temps nécessaire pour pouvoir arriver avec des règlements et j'aimerais trouver une formule pour pouvoir dialoguer. Est-ce que ça sera un sommet? Il y a eu un sommet qui a été proposé. Je trouve que c'est très intéressant comme formule ou commission parlementaire. Mais je sais fort bien que l'Opposition... Et je ne voudrais pas que vous disiez que je ne la comprends pas. À quelque mois des élections, c'est sa seule bouée de sauvetage et je ne m'attends pas à ce que leur attitude soit celle que j'ai demandé à mes collègues d'avoir en 1983. Il faut être réaliste en politique. Leur intérêt partisan va être de nous compliquer la triche tant qu'ils pourront.

M. Descôteaux: M. Girard.

M. Girard: M. le premier ministre, non, j'étais revenu sur votre question parce que j'avais trouvé qu'il n'y avait pas eu de réponse précise. Mais là, c'est un peu plus précis, c'est-à-dire que ça peut aller indéfiniment.

M. Bourassa: Le débat évolue.

M. Girard: Ça évolue. La question que je voulais vous poser, vous l'avez abordée, c'est la question des enclaves, M. le premier ministre. Est ce qu'on doit comprendre de l'énoncé que vous avez formulé sur la question des enclaves, sur laquelle vous êtes-vous même revenu sans qu'on vous interroge, que vous ne fermez pas la porte à la création d'enclaves bilingues ou unilingues anglophones au Québec?

M. Bourassa: Bien, il n'est pas question d'unilinguisme. Ce que je vous dis, c'est que nous allons examiner le pour et le contre, que plusieurs députés qui ont ce genre d'enclave, il faut que je voie les conséquences.

M. Girard: Mais il y aurait une centaine de ces enclaves-là dans le Québec. À quoi sert une loi générale?

M. Bourassa: 87, oui. Je ne sais pas si vous en avez dans votre comté, M. le leader, mais...

M. Gratton: J'en ai deux.

M. Bourassa: ...deux. Vous savez, il y a toujours le précédent. J'avais simplement émis l'idée, à la demande de mes députés que, déjà, là, on commence à questionner à Côte-Saint-Luc. Ils disent: Si vous faites ça pour un tel, vous ne pourrez pas faire ça à Knowlton. On va dire: Où on va arrêter avec ça? Vous savez, les lois linguistiques, aussitôt qu'on veut les appliquer humainement ou d'une façon réaliste, c'est de plus en plus exigeant et difficile. Là, ça part le

débat et puis... J'essaie de ne pas être doctrinaire, de ne pas être idéologique, de ne pas être fermé, mais je constate bien que ma marge de manœuvre est très, très, très étroite. Dans ce sens-là, un sommet ou un débat pourrait aider à faire valoir les points de vue. Je ne pense pas que même les minorités agissantes, comme je les appelle, d'un côté comme de l'autre, me paraissent prêtes à faire certaines concessions, mais si ça se fait dans un contexte électoral, c'est beaucoup plus difficile, ou préélectoral, dis-je, c'est beaucoup plus difficile, pour des raisons que je comprends.

M. Saint-Louis: ... reporter l'élection en 1990.

M. Bourassa: Une élection, comme vous le savez...

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Bourassa: ...une élection, c'est une guerre sans effusion de sang. Alors, on ne peut pas penser que – ce n'est pas moi qui ai dit ça; c'est Mao-Tsé-Toung...

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Bourassa: ... on ne peut pas penser que l'Opposition va avoir une attitude qui n'en tiendra pas compte. Alors, ce que je vous dis là-dessus, c'est qu'on va réfléchir, on va examiner, et on prendra la meilleure décision. On va surtout voir dans quel contexte positif on pourrait discuter de ces questions.

M. Girard: Ce qui est difficile à comprendre sur ce plan des enclaves, c'est que jusqu'à ce que vous en parliez, les gens qu'on rencontrait dans la population, parce qu'on est du monde ordinaire nous autres, étaient relativement satisfaits de votre décision. Ils n'étaient pas complètement satisfaits, mais ils disaient: Bon, c'est un compromis. Dès que vous avez mentionné la question des enclaves, les mêmes gens qu'on rencontrait dans notre entourage et dans nos déplacements, là ils ne marchaient plus.

M. Bourassa: Oui.

M. Girard: Alors, question...

M. Bourassa: Oui, d'accord, M. Girard.

M. Girard. Non, mais c'est important de situer ma question.

M. Bourassa: Oui, d'accord.

M. Girard: Pourquoi avez-vous pris ce risque de donner l'impression que vous étiez disposé à affaiblir votre loi avant même qu'elle soit adoptée?

M. Bourassa: Écoutez, je n'ai pas... Tout ce que j'ai fait, quand même, je dois vous dire que je m'aperçois qu'on ne me donne pas grand chance, même si on fait des journées de 18 heures, c'est d'émettre l'hypothèse d'une chose qui paraît anormale. Si déjà cela existe, si la tolérance existe, on dit: Est-ce qu'on doit systématiser une tolérance qui ne respecte pas la loi? C'est tout ce que j'ai fait. J'ai posé la question comme cela dans mon discours. Je veux dire, à ce moment-là, si on ne peut pas poser de question, cela revient à ce que je disais tantôt. Si on ne peut même pas émettre des hypothèses, je me dis: Qu'est-ce que je vais

pouvoir dire dans un sommet ou dans une commission parlementaire? Chaque fois que je vais émettre ou envisager une certaine solution, on va tout de suite dire: C'est un recul, cela n'a pas de sens ou c'est contradictoire. Alors, c'est cela que je suis obligé d'évaluer, c'est simplement le fait d'émettre une hypothèse qui paraît réaliste et qui, d'aucune façon, ne met en cause la protection de la culture française. C'est simplement de régulariser une situation de fait par une situation de droit, conformer une situation de fait à une situation de droit. Si on ne peut même pas, pour reprendre votre question, M. Girard, si on ne peut même pas émettre cette hypothèse en examinant le pour et le contre sans que, d'après ce que vous me dites, cela perturbe la population, je suis obligé de réfléchir avant de convoquer un sommet parce que cela ne sera pas facile.

M. Descôteaux: Nancy Wood.

Mme Wood (Nancy): M. le premier ministre, on a entendu cette semaine des déclarations assez fortes du premier ministre canadien. Je me demandais si vous prévoyez une rencontre privée entre vous deux bientôt et, si oui, quand et de quoi allez-vous discuter?

M. Bourassa: On s'est parlé très souvent depuis une semaine.

Mme Wood: Est-ce que vous allez avoir des rencontres privées durant les fêtes?

M. Bourassa: Ce n'est pas exclu.

Mme Wood: Est-ce que vous avez fait des plans à ce sujet?

M. Bourassa: Pour l'instant, il n'y a pas de décision qui est prise.

M. Descôteaux: Benoît Aubin.

M. Aubin (Benoît): J'ai des questions sur l'Accord du lac Meech et j'ai une question pour M. Gratton aussi. Si l'Accord du lac Meech avait été ratifié par les dix provinces plutôt que huit, est ce que vous auriez eu les outils légaux pour arriver au même résultat qu'aujourd'hui sans invoquer la clause « nonobstant »?

M. Bourassa: Je crois que je ne peux pas répondre à votre question parce qu'on ne peut pas comparer une clause d'interprétation de la constitution qui n'a pas été confirmée par les tribunaux. La clause « nonobstant », il y avait quand même un doute. À la Cour d'appel, on avait émis certains doutes si ma mémoire est bonne. Mais là, j'ai un jugement de la Cour suprême et c'est énorme pour le Québec. Je comprends que dans le Canada anglais, autant au Québec dans le sondage on approuve mon attitude sur la lause « nonobstant ». Dans le Canada anglais, je n'ai pas besoin de vous dire que ceux qui pensaient que je pouvais avoir des ambitions fédérales doivent être rassurés. Je n'en ai jamais eu mais la situation est clarifiée.

Ce que je peux vous dire c'est que la Cour suprême a décidé de confirmer, de valider et de légitimer la clause « nonobstant ». Donc, j'ai quelque chose de solide d'acquis, et, à toutes fins utiles, on a un droit de veto si on veut le retirer.

Avant d'accepter de retirer cette clause « nonobstant », vous pouvez être sûrs que je devrai être absolument convaincu à tous égards que la formule nouvelle nous donne la même garantie. Je ne peux pas faire autrement. Vous savez, comme je disais aux anglophones hier dans une interview, ils m'ont dit pourquoi nos droits? Nos droits, nos droits, nos droits. J'ai dit je suis obligé d'arbitrer entre vos droits et les droits collectifs. La Cour suprême elle-même dit « French is strengthened ». La Cour suprême ne dit pas « English is strengthened », évidemment, avec toute la masse anglophone qui – appuie culturellement l'anglais comme langue, mais elle dit que le français est menacé. Si j'ai à arbitrer, je suis obligé d'arbitrer là où se trouve la menace.

M. Aubin: Pour le reste du Canada, les droits collectifs c'est une notion qui n'existe pas, qui n'est documentée nulle part. Que pouvez-vous dire au reste du Canada pour leur faire comprendre de quoi on parle au Québec quand on parle de droits collectifs?

M. Bourassa:]Avec le temps dont je dispose, j'ai quand même des responsabilités autres que linguistiques à assumer dans cette province. Dans toutes les occasions, j'ai accepté tous les interviews: CBC, CTV, tant que je peux, le matin, le soir, l'après-midi pour expliquer au Canada anglais comment on se trouvait, dans quelle situation on se trouvait, dans quelle situation on se trouvait, qu'il y avait ici un climat d'insécurité culturelle et qu'on sent tous les jours. Au centre Paul-Sauvé, 20 000 personnes qui se déplacent une semaine avant Noël, juste ça révèle une profonde insécurité culturelle. C'est vrai que c'est ce qu'on peut appeler la minorité agissante, dans le bon sens du terme, je ne voudrais pas qu'on interprète ça négativement. Cela reflète beaucoup, que 20 000 personnes soient prêtes à se déplacer une semaine avant Noël, il y a une profonde insécurité culturelle chez les Québécois, actuellement, à cause de la venue massive d'immigrants, à cause du déclin démographique. Tout cela fait que je dois assumer ma responsabilité. J'ai l'intention – d'ailleurs, vous le faites fort pertinemment dans vos écrits; si je peux vous faire un hommage ou un compliment bien sobre; dans le Globe and Mail, vous vous le faites-vous même, vous l'expliquez dans vos analyses. Je crois que, finalement, je devrais – je l'ai expliqué à M. Paterson, à M. McKenna et à M. Devine.

Alors, dans ce sens là – c'est le temps de fêtes M. Girard, j'ai le droit de faire des cadeaux. Ce que je dis...

Une voix: Un cadeau de Grec.

M. Bourassa: ...c'est que J'ai l'intention, je dirais, de ne pas augmenter, de compter sur la maturité du Canada anglais pour leur faire valoir la situation où se trouve le Québec. Quand je vois M. Filmon, pour qui j'ai beaucoup d'estime, il s'est lancé dans l'Accord du lac Meech alors qu'il avait d'autres problèmes avec un gouvernement minoritaire, quand je le vois invoquer les droits des minorités pour retirer la résolution sur le lac Meech, alors que les Franco-Manitobains ont été une des minorités – je le dis très objectivement, très sobrement – l'une des minorités les plus bafouées de l'histoire du Canada, je trouve que ça enlève de la force à son argumentation, d'autant plus que lui-même était solidement derrière M. Lyons dans cette lutte. Je regarde l'avenir, je ne regarde pas le passé, mais je suis obligé de conclure que ça enlève de la force à son argumentation.

M. Aubin: Oui, mais quels sont les droits... Ma question...

M. Descôteaux: S'il vous plait.

M. Aubin: ...était: Pourquoi les droits collectifs? On oppose les droits individuels et les droits collectifs et on n'a pas défini les droits collectifs. Pouvez-vous donner une indication de ce qu'ils sont?

M. Bourassa: Les droits collectifs, c'est le maintien, la protection, la sauvegarde, la promotion d'une culture qui est l'une des deux plus grandes cultures du monde et que parce qu'elle est située, pour prendre un terme d'actualité, dans une enclave, à toutes fins utiles, a besoin d'être protégée par l'État, a besoin du soutien et de l'appui de l'État et des lois de l'État. C'est ce qui fait que des choix s'opposent entre les libertés individuelles et les droits collectifs.

M. Descôteaux: Normand Delisle.

M. Delisle: M. Bourassa, l'Opposition a laissé entendre ce matin qu'il y aurait eu cinq ministres additionnels qui auraient pu claquer la porte si jamais vous aviez procédé à une reconduction plus intégrale de la loi 101, dont notamment notre bon ami qui nous honore de sa présence.

M. Bourassa: Je dois vous dire que ce que j'ai proposé au caucus, je l'ai proposé en sachant fort bien que si je présentais devant le caucus ou le Conseil des ministres en disant: Il y a eu un jugement de la Cour supérieure, il y a eu un jugement de la Cour d'appel et il y a eu un jugement de la Cour suprême et le jugement de la Cour suprême donne une nette prédominance au français et malgré tout cela, je vais utiliser la clause « nonobstant » au-delà de ce qui est nécessaire et beaucoup plus que ce que le Parti québécois a fait lui-même. J'aurais eu une vente à faire avec lui et d'autres. Mais ils auraient dit: Pourquoi le Parti québécois ne l'a pas fait et vous vous le faites? Deuxièmement, vous le faites là où ce n'est pas nécessaire, c'est-à-dire là où il n'y a pas de contestation, là où on a une bonne cause. Alors, j'ai dit finalement, déjà imposer la clause « nonobstant » J'ai entendu quelques murmures – et pour cause – mais il reste qu'il y a eu un ralliement de la grande majorité de mes députés et de mes ministres. Il y en a trois qui ont démissionné mais tous les autres se sont ralliés sauf deux députés qui ont voté contre.

Une voix: Avant de passer à l'anglais, une dernière question, M. Bourassa. Pour être bien clair, pour revenir à ma première question, le statu quo va durer au moins jusqu'aux prochaines élections ... pu faire.

M. Bourassa: Je ne donne pas de calendrier parce que vous pouvez être sûrs que si je vous donnais les moindres indications – non pas vous mais d'autres qui vont vous lire – sur le calendrier, on va préparer l'escalade et on va préparer toutes sortes de stratégies. Vous me connaissez, j'ai un peu d'expérience, c'est-à-dire que J'étais pris avec le calendrier de la Cour suprême mais je n'ai pas de contrainte sur le calendrier des règlements. Vous pouvez être assurés que je ne ferai pas exprès pour me créer du trouble. Donc, je vais certainement

choisir un moment où je vais pouvoir expliquer calmement, sereinement et objectivement à la population avec les moyens nécessaires pour l'informer d'une façon adéquate et de toute évidence.

M. Descôteaux: Brièvement, Michel Saint-Louis.

M. Saint-Louis: M. Bourassa, pourriez-vous être plus précis? Tout à l'heure, vous parliez de contexte électoral, à quelques mois d'une élection, pouvez-vous être plus précis dans le nombre de mois?

M. Bourassa: Non, je n'ai pas... Vous me suggérez 1990.

M. Saint-Louis: Non, non. Si vous ne vouliez pas tenir ce débat dans élection. Vous pouvez être plus précis. Quelques, ça veut dire quatre, huit, neuf?

M. Bourassa: Je dois vous dire qu'on va laisser la poussière tomber. D'ailleurs, vous avez vu les sondages. Je ne veux pas qu'on prenne des critiques vis-à-vis Le Soleil. M. Dumais est ici, je ne sais pas s'il y en a d'autres. Je n'ai pas critiqué le journal qui a publié le sondage. Au contraire, ils l'ont fait d'une façon responsable et ils ont eu l'honnêteté intellectuelle de ne pas demander des questions sur les intentions de vote dans un climat émotif comme cela et sur une seule question.

M. Saint-Louis: M. Bourassa, vous avez mis une opposition...

M. Bourassa:]Si vous permettez que je réponde là-dessus, M. Saint-Louis, je ne veux pas... Cela s'adresse également à Télémedia parce que ce sondage a été fait conjointement par Télémedia et Le Soleil.

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Bourassa: Ceci étant dit, on a vu dans la campagne électorale... Je me souviens, par exemple, qu'on annonçait la victoire de Raymond Garneau par une énorme majorité, de Lucie Pépin, de Guilbeault. Il y avait dans La Presse, un samedi, par CROP: ils vont gagner pr 50 %, 60 %. Dix jours après, ils ont été battus. Tout cela est très volatile. Je dois vous dire que je reste confiant que la population va me permettre... la majorité silencieuse va finalement accepter les objectifs du gouvernement. M. Bédard?

M. Descôteaux: Très brièvement.

M. Bédard: C'est une sous-question sur la réglementation. Est ce qu'on doit comprendre de ce que vous dites et de ce que vous avez dit auparavant à propos d'une espèce de sommet, d'une commission parlementaire, que vous avez l'intention de négocier votre réglementation avec les parties concernées, les commerçants et les gens dans les petits villages, dans les enclaves?

M. Bourassa: Non. Les enclaves, vous pouvez dire avec...

Une voix: Emphase.

M. Bourassa: Pas emphase, M. Bédard est toujours très mesuré, mais d'une façon très claire que ce n'est pas une priorité. Je n'ai pas annoncé cela dans une déclaration ministérielle. J'en ai dit un mot. La priorité actuellement, ce sont les règlements parce que je n'ai pas besoin de règlement pour régler le cas des enclaves. Cela existe dans la loi actuelle. La loi 101 permet de créer des enclaves. Ce n'est pas moi qui amène cela, c'est l'autre gouvernement. Ce que je dis, c'est qu'on verra à ce moment-là. Le problème ne se pose pas pour les enclaves. Les règlements actuels, la loi actuelle le permet. Pour les autres questions, là où je veux discuter, par exemple, ce sont les grandes surfaces ou les chaînes de magasin, les MacDonald's, où les jeunes se rendent massivement. La non-prohibition peut dans certains cas être symbolique. Comment peut-on... J'ai toute la marge de manœuvre avec la clause nonobstant. Je peux avec la clause nonobstant décider si c'est réel, si c'est important, si c'est significatif, si c'est symbolique. Alors, c'est ça que je veux travailler et ça demande un peu de temps d'appliquer une loi comme celle-là, aussi complexe, où il n'y a pas de précédent dans une société libre, dans un gouvernement et on est obligé de le faire. C'est clair. Il n'y a pas de précédent dans une société libre. Il passe des lois un peu partout, au Mexique ou ailleurs mais allez voir les textes de lois. J'en parlais avec le maire de Los Angeles. Ce sont des affirmations déclaratoires mais nous, ce n'est pas déclaratoire. On a des sanctions, les gens vont devant les tribunaux. On couvre un paquet de secteurs. Cela implique des centaines de milliers de personnes. Donc, ce n'est pas une loi qu'on peut appliquer facilement. Il y aura sûrement des consultations. Je vais consulter le Mouvement du Québec français. S'il y a d'autres groupes qui veulent être consultés, je vais le faire et je serai aussi disponible que possible ou les ministres, MM. Rivard et Rémillard.

M. Saint-Louis: Est-ce que le sommet aura lieu avant la publication des règlements ou après?

M. Bourassa: C'est-à-dire sur le sommet, c'est la formule qui me paraît la plus, plus qu'une commission parlementaire où ce sont des débats, c'est la formule qui me paraît la plus pertinente. Je vais en discuter avec mes collègues et j'aviserais.

M. Saint-Louis: Mais est-ce que ça se ferait avant ou après la publication des règlements? Vous devez avoir une idée?

M. Bourassa: Elle se ferait forcément avant.

M. Descôteaux: Réal Séguin, en anglais s'il vous plaît?

M. Séguin: Mr. Premier. Earlier this year we saw how Western Canada treated its minorities there and now, this week, have you taken an action against the Anglophone minority here? Is this what the Meech Lake Accord is all about? Is this what minorities across the country can expect from the provincial governments as we approach an agreement on Meech Lake?

M. Bourassa: I am not taking an action against the English-speaking communities. The prohibition inside is abolished. Of course, it could vary from one place to another. It could be quite conditional. But I am not taking any action against that. As to Meech Lake, you know that it is mentioned that we agree with the protection of the minorities and we feel that if we take into account the general situation of the English-speaking minority, I believe that it is quite comparable with the situation existing elsewhere. I will be quite at ease to meet the

other Premiers. I will say, you know, that what I am doing with the English-speaking minority for schools, for universities, for hospitals, I will be okay. We will discuss. What are you doing in Toronto or in other provinces?

Une voix: Will you see english signs...?

M. Bourassa: I will say of course for signs I have a law. There is no law in Western Canada preventing French-speaking people to advertise in their stores. There is no need for that. English is not threatened by French-speaking signs in Western Canada but French is threatened here by bilingual signs obviously, because new immigrants will go with the language of North America. So, I will explain to them that the situation is totally different and if they want to compare other fields than that symbolic situation, I am ready to do it. I think I will have a hell of a case to show them that the most well treated minority in North America is the English-speaking minority, practically speaking. Let us put the symbol aside for certain questions like signs. You know, English could be spoken at the National Assembly. It is not used, but all the documents, all the laws are in both languages. Only Quebec is subject to section 133 or was subject; there were some changes recently.

M. Séguin: But why did you not do it, Premier? You had the opportunity last Summer. You had opportunities to stand up for francophone minorities out West; you did not do it and now that you are taking an action against using the notwithstanding clause, limiting, restricting minority rights in the province, you have English Canada stamping all over you. They never hesitated to do it. Why did you not stand up for francophones outside Quebec when you had the chance?

M. Bourassa: Because, my dear friend, I have to respect the law that was provincial law. I went there, I met them and we are giving some subsidies to them. When they were fired at Charlesbourg... I do not know where it is.

Une voix: Gravelbourg.

M. Bourassa: Gravelbourg, I am sorry, we gave a subsidy to help them. So we are doing as much as we can and respecting the provincial law of those provinces.

M. Séguin: Why do you not attack them more strongly?

M. Bourassa: You know, I have to respect provincial jurisdictions, because I think what is provincial is provincial, what is federal is federal.

M. Descôteaux: M. Cox.

M. Cox: Mr. Premier, I would like to go to the issue of the tiny communities. It seems to me, and we always said, that the problem with bilingual signs was in Montreal and yet now we see that even the mere suggestion of allowing people to do what I gather they are already doing in many of these communities and that they are putting up bilingual signs and there is not a francophone within miles to complain it, suddenly we think the atmosphere is such that people say: Hey, you are widening a law that you said you are going to restrain. Why do we have that atmosphere that is so intolerant?

M. Bourassa: I will give you another example that I knew. Another country with language problems: Belgium. Once a year, maybe, they have no government, because of a relatively minor language question. They were six months without a government, a year ago. Do you know why? Because the mayor of Fouron(?), Mr. Rappart(?), was unwilling to take a vote(?) in Flemish. He said: The majority of my municipality is French speaking, he was in Flemish territory and, he said, I don't want to learn Flemish; no way. The government fell. No government. For six months. And that happened two years before, with the same situation. So, we should not be surprised of the tensions which could be created by language, when we see what is happening in other countries, which are somewhat comparable with us. On minor question, a mayor of 2000 people refusing to speak Flemish. So, you said: Why is that happening? Because this is emotional, this is involving the soul langue du Québec, la langue des Québécois, and that's why it is very very deep.

M. Descôteaux: Benoît Aubin, toujours en anglais.

M. Aubin: Mr. Gratton, I want to ask you that question in French. In 1980, you took a leadership position of the people you fought for the individual rights, against the Parti Québécois, which claimed that collective rights should prevail, at least in matters of language. How do you explain your about face, your evolution on that issue?

M. Gratton: Basically, by recognizing that there was no other solution than the one that Mr. Bourassa adopted. The evolution was on a long period. First of all, I never even asked myself whether I would support a notwithstanding clause to consecrate the status quo, because to me, the question was being discussed. I was firmly confident that the premier would not suggest this; so, I didn't ask myself this question. I did have to ask myself the question: Was I willing to live with a partial notwithstanding clause? And the answer was that, indeed, if we went to either other solution, whether the status quo or the party platform, that indeed, it would not represent the feeling of the majority of Quebecers as it is now. I am sorry. As I pointed out, I am sorry that there is such perhaps not intolerance but misunderstanding on the part of many Quebecers, but that is the situation as it exists. A premier and a government cannot act strictly from ideal situations. It has to deal with the situation as it exists. So having come to task with that, then the question was: Can I sell this, can I explain this, can I feel confident? The answer is: Yes, I think we are going in the right direction, we are eliminating the prohibition inside, we are also insuring, and that is very important. I think John Ciaccia was the one who said: Who am I to judge whether Francophones should feel secure or not? I was one of them. I could never understand why anyone would feel insecure because I have never felt insecure as a Francophone Quebecer. But I have to recognize that some people do feel insecure and it is not for me to judge whether they are right or wrong, it is for me to see that it exists and that perhaps it exists with a majority of Quebecers.

Une voix: And to give them what they want.

M. Gratton: Well, it is not a question of giving them what they want, it is a question of doing what is right and what will be acceptable and what will perhaps work. And I do not for one moment think that we have solved the linguistic question forever with bill 178. I said so in the House. There is no ideal solution, but I think that in the present context, with the way things are now, this is the only solution we can apply. I am very happy with it.

M. Descôteaux: Rapidement, Ken Cox.

M. Cox (Kenneth): Yes. The premier just have put into english one of the comments about the possibility of a summit on the language issue or on an aspect of it. Could you just explain for me what your intentions might be in that regard?

M. Bourassa: I will discuss that with my colleagues. You know, vie have ta ... (?) an experience now, but ail the other debates were civilized. I think I have ta say that on such a delicate question in the House the debates were civilized. Mr. Parizeau, ta that extent, is responsible. I do not think he will exaggerate. He said himself, concerning those « enclaves », he said sometime that it will be about the Protestant Church, that the law should not be ridiculous. He said: If they want ta do business connected with the Protestant Church, after all we should be realistic. Sa I expect I will have ta take that into account. I will discuss that at the caucus. I will discuss that et the cabinet and I will take a decision. My preference will be for a summit rather than a Parliamentary Commission. I do not know if you agree with that. I thind we did it for free trade. It went relatively well. We will see what the outcome will be. But we do not fear ta talk ta the people because we feel we have a commonsense approach.

M. Descoteaux: Just ta make it a bit more precise. Are you telling that just the small communities or if you are talking about the regulations that might be discussed if you have such a summit?

M. Bourassa: I will discuss the regulations tac. Maybe other questions will come.

Mme Wood: What is wrong(?) at the commission parlementaire?

M. Bourassa: Because that is becoming part of them very quickly unless vie have the equivalent of a Michel Gratton as he did. And they did (?) remember that. Michel was ready ta fight and fight and fight. And remember, I ask you, I say could you – you know that is recent history. Could you scale down a bit?

Une voix: Cool it down.

M. Bourassa: And you accept ... (?) And, in fact, it went relatively well.

M. Descôteaux: Est ce qu'il y a une question sur le bilan législatif?

M. Bourassa: I do not know how...(?)

M. Girard: Oui, j'aurais une question pour M. Gratton sur la session, pour le premier ministre aussi. L'Opposition s'est plainte amèrement d'avoir été bulldozée par le gouvernement au cours de la présente partie de session et elle s'est plainte également de l'improvisation législative du gouvernement. M. Gratton, est ce que vous êtes satisfait, d'abord de la partie de la session qui vient de se terminer et de la façon dont elle a été conduite?

M. Gratton: Oui. Je suis très satisfait en fait du bilan. Quand on pense qu'on a dû faire face à deux obstructions systématiques là où c'était manifestement clair que l'Opposition voulait qu'on impose le bâillon sur la réforme de l'aide sociale sur le problème des ambulances où,

manifestement, on n'avait pas le choix de suspendre les règles pour la question linguistique. On serait encore là au mois de juin s'il avait fallu ne pas procéder comme on l'a fait et comme d'ailleurs tous les gouvernements l'ont toujours fait. Je me rappelle notamment de M. Charron en 1979 au moment du jugement de la Cour suprême sur la langue des tribunaux et de la législation.

Donc, compte tenu de ce contexte, je suis très satisfait du bilan qu'on présente en termes législatifs. Il y a un seul projet de loi qu'on avait priorisé, qu'on aurait voulu faire adopter avant l'ajournement. C'est le projet de loi 100 sur le zonage agricole. C'est le seul qui ne sera pas adopté quand nous nous quitterons cet après-midi.

Contrairement à ce qu'on a prétendu du côté de l'Opposition au début de la session à l'effet que c'est un menu législatif minceur, on vous fera parvenir tantôt d'ailleurs la liste exhaustive des projets de loi qui ont été adoptés de ceux qui sont encore au feuillet et vous constaterez qu'avec la réforme de l'aide sociale, la réforme de l'instruction publique, la Loi sur la réorganisation policière, la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, j'en nomme quatre comme cela...

M. Bourassa: La loi 107...

M. Gratton: La Loi 107 sur l'instruction publique.

M. Bourassa: Cela fait 20 ans qu'on en parle.

M. Gratton: Effectivement, et combien de ministres de l'Éducation se sont cassé la pipe justement en décembre... Je me rappelle de Guy Saint-Pierre qui avait manqué son coup, je me rappelle de Bérubé, de François Cloutier. Donc, on a réussi à tout faire cela. Et cela dans un climat qui, je pense, honore l'Assemblée nationale. Je pense que la teneur des débats, en tout cas du côté ministériel, notamment sur la langue, j'ai été très impressionné, cela m'a ouvert les yeux à plusieurs choses et je suis très heureux de...

M. Descôteaux: Vous vous attendiez à pire?

M. Bourassa: On n'aurait pas été étonnés si cela avait été pire.

M. Girard: Sur la langue, vous voulez dire?

M. Bourassa: Oui.

M. Gratton: Si on avait réagi sur le même ton que l'Opposition, effectivement, cela aurait fait tout un capharnaüm.

M. Girard: Maintenant, pour revenir sur le bilan, le gros reproche qui a été fait au gouvernement cela a été de déposer en vrac autant que 29 projets de loi à la date limite prévue pour le dépôt des projets de loi. Est-ce que vous avez l'intention... Je sais que vous même n'êtes pas très entichés d'une façon de procéder comme celle-là, mais est-ce que vous avez l'intention de prendre des mesures pour que cela ne se reproduise pas au printemps ou l'automne prochain?

M. Gratton: Les mesures sont déjà prises depuis qu'on est là. Il faut payer le prix du système tel qu'il existe. Quand on a introduit des dates fixes pour terminer les sessions et qu'on a en même temps signifié que le 15 novembre était la date limite, par exemple, pour le dépôt d'un projet de loi, vous supposez bien ce qui est arrivé, c'est que toute la machine s'est organisée en fonction du 15 novembre.

Effectivement, je ne trouve pas idéal qu'on dépose 29 projets de loi le 15 novembre mais tout au moins cela respecte le règlement, cela respecte la coutume qui est établie depuis maintenant trois ans. Je préférerais de loin, pas nécessairement seulement pour l'Opposition, mais pour la population, même pour le gouvernement de façon partisane, on serait bien mieux équipés pour informer la population de nos intentions si, au lieu de les déposer 29 à la fois, on le faisait individuellement et qu'on donnait la chance à la population de constater que ce sont des bonnes choses parce que, évidemment, on ne légifère jamais pour faire des mauvaises choses, en tout cas pas consciemment, sûrement. Alors, on préférerait que ce soit autrement mais le fait demeure que cette année on a été pris dans cette situation. On a amendé la directive pour permettre un peu plus de latitude quant au dépôt au conseil exécutif des projets de loi. On va être encore plus vigilants si c'est possible, mais on n'évitera jamais de devoir... Par exemple, comme pour les élus municipaux, cela a été déposé cette semaine; bien ce n'était pas prêt avant cette semaine, cela faisait l'objet de nombreuses discussions et tractations avec les élus municipaux. Dans le fond, ce n'est pas le gouvernement qu'il faut blâmer pour l'avoir déposé seulement cette semaine, c'est plutôt... Il faut expliquer ça par l'insistance du monde municipal de l'obtenir avant les fêtes. Alors, effectivement, on reconnaît le bien fondé de ça; ils ont peur à une élection possible au printemps. Ils ont dit: Avec vous, les libéraux, on pense qu'on a des chances de réussir, essayez donc. Évidemment, on a essayé, mais ça a impliqué de devoir aller hors délai.

M. Girard: Donc, on doit comprendre de ce que vous venez dire qu'il n'y aura pas de session après le Jour de l'An, que ça ira au 14 mars comme le prévoit le règlement.

M. Gratton: Oui. Quand nous ajournerons, cet après-midi, nous ajournerons au 14 mars, quoiqu'il y aura plusieurs commissions parlementaires et vous en recevrez la liste pour savoir quand elles vont siéger.

M. Girard: Oui, c'est ça, justement vos commissions parlementaires, quand vont-elles commencer?

M. Gratton: Au milieu de janvier, vous aurez la liste exacte de chacune. Il y en a de prévu pour la deuxième semaine de janvier. Je sais, par exemple, que sur la Loi électorale, l'étude détaillée procédera à compter du 24 janvier.

Une voix: Justement pour que ça soit écrit en quelque part, est ce que la nouvelle Loi électorale va être officielle pour la prochaine élection?

M. Gratton: Évidemment, il appartient au premier ministre de décider quand l'élection aura lieu, mais nous, ce qu'on a l'intention de faire... On siège d'abord tôt, le 24 janvier pour

déblayer le terrain le plus rapidement possible. Si on ne devait pas revenir à l'Assemblée nationale pour parachever le travail, à cause d'une élection, c'est sûr que ça ne fonctionnerait pas. Mais si on revient le 14 mars, on aura terminé l'étude détaillée et non seulement ça, mais on aura procédé dans l'ordre qui nous a été indiqué dans l'ordre qui nous a été indiqué par le Directeur général des élections quant à des changements qu'il a à faire à ses systèmes administratifs, à ses formulaires, etc. Donc, au lieu de commencer à l'article 1, on va commencer par les articles qu'il nous indiquera et qui peuvent lui créer problèmes. Je suis satisfait; si on a le temps – en fait, je laisse au premier ministre d'en juger – si on revient le 14 mars, on l'adoptera dès le début...

Une voix: Cela va être une priorité.

M. Gratton: ... et à ce moment-là, il y aura très peu de possibilités que la nouvelle loi ne soit pas en vigueur pour l'élection, quel que soit le moment où elle viendra après.

Une voix: Vous venez de dire: Si on revient le 14 mars. M. Gratton: Moi, j'ajourne au 14 mars.

M. Bourassa: Il y aura un budget. Je suppose que vous êtes plus ou moins intéressés à ce que je vous donne tous les chiffres de création d'emplois et de...

M. Girard: Non, mais vous nous les enverrez, M. le premier ministre, comme d'habitude.